

Belgique et énergie : quelles perspectives ?

Le Bureau fédéral du Plan publie ses perspectives énergétiques pour la Belgique à l'horizon 2030. Plusieurs problématiques ont été passées au crible : la consommation d'énergie et la sécurité d'approvisionnement, le niveau des émissions de CO2 et le protocole de Kyoto, la production d'électricité et le « mix » énergétique entre énergies fossiles, renouvelables et nucléaire, ou encore la croissance du transport. L'objectif est de pointer les difficultés à venir et d'évaluer des actions ciblées pour y répondre.

Les perspectives d'évolution de la consommation énergétique

L'étude s'articule autour d'un scénario de référence qui fournit une *image cohérente* de l'évolution à long terme du système énergétique de la Belgique.

Selon ce scénario de référence, la consommation intérieure brute d'énergie devrait augmenter de 0,2 % par an entre 2000 et 2030. Il s'agit d'un ralentissement par rapport au passé : entre 1970 et 2000, l'augmentation annuelle atteignait 1,1%. En effet, l'impact de la croissance économique et démographique devrait être atténué suite à des changements de structure dans l'industrie manufacturière et le développement du secteur des services. De plus, le progrès de la technologie et une augmentation tendancielle du prix de l'énergie, notamment celui du gaz naturel, devraient contribuer également à ce ralentissement.

La consommation de gaz naturel devrait augmenter considérablement d'ici 2030 et atteindre 40% de la demande primaire totale d'énergie en 2020 et 2030 (contre 23% en 2000), surtout du fait de son utilisation accrue pour la production d'électricité. La part du pétrole devrait rester stable à 40%. Dans un premier temps, le charbon devrait poursuivre son déclin : 5% en 2020 contre 14% en 2000. Néanmoins, la consommation de charbon reprendrait vigueur entre 2020 et 2030 et atteindrait 16 % en 2030, du fait de l'abandon du nucléaire et de la hausse des prix du gaz naturel. L'utilisation des sources d'énergies renouvelables (principalement éoliennes) devrait tripler mais leur part dans la demande primaire totale resterait faible : de 1,3 % en 2000, elle passerait à 3% en 2020 et à 3,7% en 2030.

Selon ce scénario de référence, on aurait une quasi-stabilisation des émissions de CO2 sur la période 2000-2015 mais une augmentation significative sur la période 2015-2030 (+38% en 2030 par rapport à 1990), ceci malgré une légère baisse de la consommation totale d'énergie à partir de 2020. Cette augmentation est principalement due au secteur transport et au développement des centrales au charbon dans le secteur électrique suite à la décision de fermer les centrales nucléaires.

Politiques et mesures, prix du gaz naturel : quel impact ?

En plus du scénario de référence, l'étude s'est attachée à examiner l'impact que pourrait avoir la mise en oeuvre de politiques et mesures récentes ou nouvelles. Cet impact est mesuré par rapport au scénario de référence.

- Des mesures destinées à s'attaquer au problème de la croissance énergétique dans le secteur des transports, comme par exemple le développement de transports alternatifs aux transports routier et aérien ou la promotion d'une meilleure occupation des véhicules réduiraient la consommation d'énergie de ce secteur de 10%. L'impact de cette réduction se traduirait par une diminution des émissions totales de CO2 de la Belgique de 4% en 2010 et de 2% en 2030.
- La réalisation des objectifs régionaux relatifs aux sources d'énergies renouvelables et à la cogénération aurait un impact significatif sur la structure de la production d'électricité : l'utilisation des énergies renouvelables pour produire de l'électricité

triplerait en 2010 et atteindrait 9% de la fourniture d'électricité en 2030, au détriment du gaz naturel et du charbon. Ces mesures permettraient de diminuer la demande d'énergie primaire de 1% en 2010 et 3,2 % en 2030 et de réduire les émissions totales de CO2 de la Belgique de 2,7% en 2010 et 6,6% en 2030.

- Un changement de la politique actuelle relative au nucléaire, comme l'allongement de la durée de vie des centrales existantes combiné ou non avec de nouveaux investissements nucléaires, entraînerait une réduction significative des émissions de CO2, de 25% ou de 15% en 2030.
- Une pression plus forte sur le prix du gaz naturel favoriserait l'utilisation du charbon et des énergies renouvelables, mais provoquerait une hausse des émissions de CO2 de 6% en 2030. La structure du parc de production d'électricité serait dans ce cas largement modifiée en faveur du charbon et dans une moindre mesure des sources d'énergies renouvelables.

Le protocole de Kyoto et le post- Kyoto

Bien qu'ils contribuent à contenir le développement des émissions de CO2, le progrès technologique, l'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements et les politiques et mesures déjà mises en oeuvre ne permettraient pas de ramener les émissions à des niveaux compatibles avec le protocole de Kyoto. D'autres politiques et mesures sont nécessaires pour atteindre cet objectif.

Pour la période post-Kyoto, au vu des perspectives d'évolution des émissions, seule une combinaison de politiques et mesures s'adressant à tous les secteurs, à tous les agents économiques et à toutes les formes d'énergie permettra à la Belgique de réduire ses émissions de CO2. Parmi les actions possibles, l'étude montre les limites pour le long terme des énergies renouvelables et de la cogénération ; elle montre aussi la portée limitée des mesures qui s'attachent uniquement à restructurer les transports sans agir sur le niveau global de la mobilité. Un changement de la politique énergétique relative au nucléaire aurait par contre un impact significatif sur les émissions de CO2 ; ce changement obligerait toutefois à repenser complètement les problématiques de la sécurité et du financement des investissements pour la filière nucléaire.

Le Bureau fédéral du Plan a réalisé cette étude en exécution de la mission qui lui est confiée par les lois du 29 avril 1999 relatives à l'organisation des marchés du gaz et de l'électricité. C'est la deuxième étude de ce type qu'il réalise (cf. Planning Paper 88 de janvier 2001). La publication « Perspectives énergétiques pour la Belgique à l'horizon 2030, Planning Paper 95 » est présentée ce 07 avril 2004 (de 09H30 à 13H00) lors du Colloque « Perspectives énergétiques de long terme pour la Belgique et investissements en capacité de production électrique » organisé au Résidence Palace. Elle peut être téléchargée ou commandée via le site www.plan.be.

Pour de plus amples informations, s'adresser à D. Gusbin (dg@plan.be 02/507.74.36) ou B. Hoornaert (bho@plan.be 02/507.74.41).